

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance 5 avril 2023

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>			L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'Avril
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>			
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
23	23	21	<b>Présents :</b> Gilles CHABRIER, Christian PICHOT-DUCLOS, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Flore COUTURE, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Magali CRAUSER, Alain BARRES, Françoise ALRIQ.
Date de la convocation : 10 mars 2023			
Date d'affichage : 10 mars 2023			
Vote : Pour : 21			
Contre : 0			<b>Présents par procuration :</b> Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir Gilles CHABRIER, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND
Abstention : 0			<b>Absent :</b> Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.
			<b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE

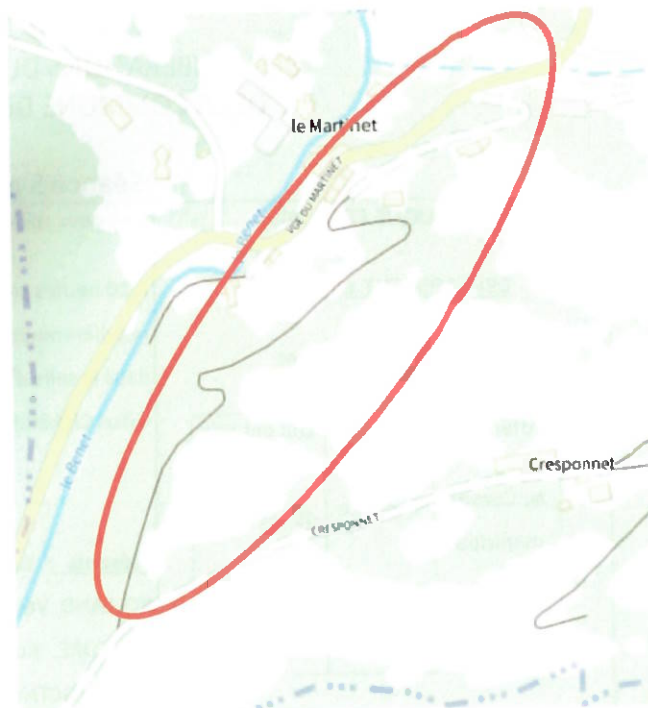
**OBJET :** Adressage création d'une voie

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de l'adressage pour les voies communales.

Il indique que le Conseil municipal doit nommer le chemin la zone du Martinet et le chemin de Cresponnet présentée sur le plan ci-après :

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 015-200071702-20230405-DE_2023_034-DE

Monsieur le Maire propose Chemin du Benet ».



LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création de la voie sous le nom de « Chemin du Benet ».

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires pour l'application de cette délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gilles Chabrier', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MURAT' and '(Cantal)'.

Le Maire,

Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 015-200071702-20230405-DE_2023_034-DE